

# COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 25 JANVIER 2016

La CGT a lu la déclaration liminaire reproduite à la fin du compte-rendu puis les questions suivantes ont été abordées.

## Fermeture de la recette des Finances d'Antony (à compter du 1/04/2016)

La CGT a redit son opposition à la disparition d'un service qui exerçait auparavant une mission de comptable supérieur pour la circonscription territoriale du sud du département et qui a été ces dernières années vidée de ses missions comptables pour devenir un service de direction. Les missions seront redéployées progressivement sur Nanterre d'ici au 1er septembre 2017.

La CGT a demandé à connaître les conséquences en terme de gestion des personnels et de préservation de leurs droits. La direction a répondu qu'une partie des agents avait l'intention de déposer une demande de mutation dès 2016. La suppression définitive intervenant au 1/9/2017, les conséquences devront en être tirées dans le cadre du mouvement 2017.

**Vote :** Contre : CGT, FO, Solidaires ; abstention : CFDT

## Point sur le transfert de la relance amiable des déclarations de succession aux pôles enregistrement

La mise en place des pôles de contrôle des revenus et du patrimoine (PCRP) au 1-9-2015 s'est accompagnée du transfert aux pôles enregistrement des opérations de relance amiable des déclarations de succession et de la gestion de l'application F13S.

A la demande des organisations syndicales la direction s'était engagée à faire un point quelques mois plus tard.

La CGT a fait part des informations recueillies auprès des agents. Comme il était à craindre, le transfert s'avère une opération d'ampleur : lourdeurs et difficultés techniques souvent bloquantes dans MOOREA et PERS, vérifications préalables chronophages des éléments à saisir dans MOOREA, doublons, homonymes, exploitation des retours... les agents rencontrent les plus grandes difficultés.

Et dans le même temps les charges des Pôles enregistrement s'accroissent : successions, assurances-vie, paiements différés, demandes des généalogistes...

Sur Issy, le pôle le plus chargé, la situation est critique. La direction ne nie pas les difficultés et le contexte d'accroissement global de la charge de travail. Elle répond par l'affectation d'EDR et la recherche de

simplifications. Elle mentionne les problèmes dans la rédaction des grilles d'analyse risque à destination des PCRP.

Pour nous les difficultés sont générées par l'ampleur de la charge de travail transférée et le sous-effectif.

Elles sont la suite logique du démantèlement des services de fiscalité immobilière : la séparation artificielle entre la gestion, délaissée dans les faits, et le contrôle aboutit à la désorganisation (une véritable usine à gaz) et à des tensions entre les services. Concernant une éventuelle fusion avec le SPF (service de publicité foncière) la direction a affirmé que ce sujet n'était pas d'actualité.

La CGT a demandé le pourvoi des postes vacants, le relèvement des moyens de renfort et sur Issy la création d'au moins un emploi supplémentaire pour corriger le sous-dimensionnement manifeste des effectifs implantés.

La direction, qui avait assuré il y a quelques mois qu'elle examinerait de près la situation des emplois, s'est une fois de plus dérobée, se contentant d'un vague engagement de faire au mieux en fonction des besoins.

Comment les agents pourront-ils se satisfaire de la poursuite d'une telle situation de chaos ?

## Ponts naturels 2016

La direction a proposé les vendredis 6 mai et 15 juillet. La CGT a rappelé son opposition à ce que les agents se voient imposer des prises de congés obligatoires.

Lors de l'introduction des 35 heures l'engagement avait été pris au plus haut niveau qu'en toute circonstance l'agent garderait le libre choix quant à la prise de ses

congés. La CGT a redemandé qu'en cas de « pont » les services soient fermés au public et accessibles aux agents souhaitant travailler ce jour là.

La direction s'y est refusée.

**Vote** sur les dates proposées par la direction : abstention : CGT, CFDT ; contre FO, Solidaires.

## “Expérimentation du parcours rénové d'assistance informatique par les services de publicité foncière de la DDFIP 92”

Ce dispositif comprend la mise à disposition des utilisateurs de fiches de résolution d'incident censées leur permettre de résoudre par eux-mêmes les

problèmes sans avoir à contacter les services d'assistance informatique. La CGT a dénoncé ce nouveau transfert de tâches vers les services

utilisateurs (encore du stress en plus!) et rappelé qu'elle revendique les moyens nécessaires à

l'assistance informatique pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de soutien.

### **Expérimentation par la DDFIP 92 d'une nouvelle organisation du traitement des difficultés de paiement des particuliers**

Est concerné le SIP de Boulogne à compter du 1er février 2016 et jusqu'à la fin de l'année. Un seul et même agent (au cas particulier un contrôleur d'assiette) traitera les demandes des particuliers qui ont des difficultés à régler leurs impôts au regard aussi bien des délais de paiement que des remises gracieuses.

Pour la CGT il y a rupture à la fois de l'engagement de respect des métiers et du principe de séparation entre l'assiette et le recouvrement. La confusion des missions peut déboucher sur des dérives et soulever des problèmes de responsabilités.

Mais la direction n'en a cure et a maintenu son projet.

### **Association des DIRCOFI au pilotage des Brigades de Contrôle et de Recherche (BCR)**

La direction générale a décidé de confier le pilotage fonctionnel des BCR aux DIRCOFI. En ce qui concerne la BCR 92 le pilotage sera conjoint entre la DDFIP 92 et la DIRCOFI Ile de France.

La DIRCOFI IDF et la DDFIP 92 définiront ensemble les axes principaux de recherche et la DIRCOFI IDF participera au dialogue de performance de la BCR, puisqu'une partie de son activité de programmation conduite pour le compte de la DIRCOFI sera renforcée.

Nous avons fait part de notre crainte de voir la BCR remplir une mission de « sous-traitance » pour la programmation de la DIRCOFI (qui dispose de son PCE et de la BRAT) au détriment des BDV et de voir une dégradation des liens tissés par les enquêteurs de la BCR avec les services extérieurs à la DDFIP (justice, police, URSSAF...) du fait d'un pilotage qui sera éloigné du « terrain » et qui ne laissera que peu de place au contrôle et à la recherche dits « d'initiative » des enquêteurs.

Par ailleurs, nous avons interrogé la direction sur le positionnement des chefs de service des BCR dans ce nouveau mode de pilotage tout en soulignant

l'importance de la mission d'un service de terrain comme la BCR, tant pour impulser que pour coordonner la lutte contre la fraude.

La direction nous a répondu qu'elle serait vigilante pour maintenir une programmation BCR à destination des BDV et que la BCR 92 n'avait pas vocation à programmer en sous-traitance pour la DIRCOFI IDF. Par ailleurs, elle a confirmé que la DDFIP 92 conservait son autorité hiérarchique sur la BCR ainsi que son autorité fonctionnelle, s'agissant des missions qui ne relèvent pas des actions de mutualisation et de coordination pilotées par la DIRCOFI IDF. L'évaluation du responsable de service et des agents sera toujours faite par la DDFIP 92. La direction est attachée à maintenir la BCR dans le département. Nous avons rappelé que la CGT est contre cette régionalisation rampante des services de la DDFIP.

**Vote** sur l'association des DIRCOFI au pilotage des Brigades de Contrôle et de Recherche:

contre : CGT, FO ;

abstention : CFDT, Solidaires.

### **Expérimentation proposée par la DDFIP des Hauts-de-Seine relative à l'organisation des SIE.**

La direction a présenté le cadre et les modalités de l'expérimentation de mutualisation de certaines tâches entre les SIE de Gennevilliers et de Clichy à compter de février 2016 sur une durée de 9 mois avec intégration dans le dispositif du SIE d'Asnières-sur-Seine à compter du printemps 2016. La mutualisation porte dans un premier temps sur le traitement des AVISIR. Les agents des SIE de Gennevilliers et de Clichy interviendront sur les AVISIR relevant des deux SIE à partir du seul critère de la date de réception : les agents SIE de Clichy et de Gennevilliers accéderont aux « bannettes AVISIR » des deux SIE indifféremment. Ce traitement sera couplé à la gestion des téléprocédures et des CFE à compter d'avril 2016.

La direction a fait état pour le choix des SIE de leur taille dite « critique » en terme de volume d'emplois et des fragilités récurrentes qui peuvent affecter la qualité des travaux malgré l'implication des agents. Ces difficultés sont en outre aggravées par des vacances d'emplois.

Cette expérimentation est mise en place en attendant de réaliser la fusion de ces services à terme : le seul obstacle selon la direction est d'ordre technique

(configuration des bases informatiques sur les serveurs MMA).

Nous avons souligné que la terminologie « expérimentation » est propre à maintenir une certaine confusion auprès des agents quant au projet de la direction qui est de réaliser la fusion des trois SIE impliqués. La direction a fait valoir qu'elle avait tenu des réunions d'informations auprès des agents concernés par le dispositif d'expérimentation et que le projet de fusion était clairement précisé.

Nous avons rappelé la responsabilité de la direction en matière de coupe drastique dans les effectifs du département, notamment en ce qui concerne les vacances d'emplois (quand bien même ces postes ont été inscrits au budget de l'Etat par le Parlement).

Nous avons rappelé que nous étions intervenus pour que ces postes vacants soient pourvus, que nous avons annoncé dès le départ les difficultés structurelles soulignées au vu des plans emplois mis en place et que la CGT est résolument opposée à toute démarche qui vise à terme la réalisation de fusions de services, synonymes de casse du service public et de nouvelles suppressions d'emplois.

## Questions diverses

### **Délégation de signature**

Nous avons saisi la direction pour qu'elle précise les règles de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux instruits par les PCE et les BDV.

La direction nous a répondu qu'elle applique la note du bureau JF 2 A du 06/06/2013 qui permet au directeur départemental de restreindre la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux notamment pour les A des BDV et de PCE afin d'assurer une meilleure maîtrise du risque des pièces de procédures et du visa de ces pièces.

### **Trésorerie Amendes**

La CGT a demandé l'octroi de vacataires ; la direction a donné son accord de principe tout en indiquant que la dotation pour la direction était en baisse.

### **Nanterre CAD**

En réponse à notre inquiétude, la direction a assuré qu'il n'était pas question de supprimer les chauffages d'appoint.

### **Coupure d'eau à l'antenne de la direction à Vanves**

L'eau a été totalement et inopinément coupée près d'une journée pour tout l'immeuble de l'antenne DDFIP de Vanves le 12 janvier dernier. La CGT a dénoncé cette situation et les désagréments imposés de ce fait aux agents.

Il apparaît que la décision a été prise par le prestataire Véolia en rétorsion au non paiement d'une facture d'eau par la DDFIP. Selon la direction il s'agit d'une mauvaise priorisation de la facture. Contact a été pris avec le service facturier pour qu'à l'avenir une telle difficulté ne puisse réapparaître.

Pour la CGT le comportement du prestataire pose problème néanmoins ; de quel droit a-t-il procédé à la coupure de l'alimentation en eau d'un bâtiment public?

Nous demandons à la direction de signaler le fait à la DG quant aux suites envisageables en direction de cette société.

### **SIP Nanterre-Rueil**

Nous avons rappelé que la situation de ce SIP qui est confronté à un sous-effectif important avait été évoquée par nos soins lors de la CAP locale B du 12 janvier. Pour alléger les charges des collègues la direction s'était engagée à revoir l'organisation de l'accueil. La direction a reconnu que le système existant était trop rigide. Elle a confirmé la suppression de la cellule téléphonique « sauf en période de campagne IR » avant fin février quand les modifications techniques auront été effectuées. Concernant l'accueil physique, les vacances seront limitées à une demi-journée.

### **TM Levallois**

Plusieurs changements (transfert du budget d'assainissement, vente d'immeubles par la commune et l'OPH) génèrent des opérations lourdes qui s'ajoutent aux charges importantes de fin et de début d'année. Deux collègues ainsi que l'EDR affecté pour renforcer le service se trouvent en arrêt maladie. Le

service est en grande difficulté, ce qui se traduit notamment par le volume des horaires effectués par les agents et celui des écristements qu'ils subissent. La direction a reconnu l'importance de la charge de travail en particulier en matière de dépense même si elle estime que le budget d'assainissement est un petit budget et que la vente des immeubles entraîne la réduction de la gestion des loyers. Elle s'est engagée à examiner la situation du service et à ce qu'il soit renforcé en février et mars.

### **Problèmes d'effectifs au CAD**

#### **Au service dépense de l'Etat**

Début janvier deux tâches ont été transférées du service comptabilité de l'Etat vers le service dépense de l'Etat : le traitement des chèques Trésor et les DSO (dépenses sans ordonnancement). Les écritures comptables liées à ces tâches ont également été transférées à la cellule comptabilité de la dépense. Ces tâches occupaient alors deux agents. Or, seul un agent a été transféré. De plus, les tâches annexes (comptabilité, contrôle) sont venues alourdir la charge de la comptabilité de la dépense et des chefs de service qui avaient déjà suffisamment à faire.

La direction répond que tout va bien pour l'instant.

#### **Service comptabilité de la dépense**

La CGT a de nouveau fait un bilan négatif de la restructuration de la cellule comptabilité de la dépense (fusion des deux cellules comptabilité de la liaison rémunération et de la dépense de l'Etat) qui avait vu un poste de la cellule compta de la dépense supprimé. La charge par agent a augmenté comme la pression pour ne pas prendre les congés particulièrement en fin d'année. La charge s'est accrue avec le transfert des écritures comptables liées au traitement des chèques Trésor et des DSO (dépenses sans ordonnancement). Les missions ne peuvent plus être assurées correctement. La direction a indiqué que tout se passait bien.

#### **Service DFT**

Nous avons de nouveau tiré la sonnette d'alarme sur le sous-effectif chronique de ce service. Certes un poste C est venu renforcer l'équipe sur les deux que demandaient les collègues mais le premier trimestre 2016 va voir un agent muté et un autre partir en retraite. La direction a indiqué qu'elle veillerait au soutien de ce service en fonction des moyens limités dont elle dispose.

#### **Service CDC**

Nous avons de nouveau signalé la situation très tendue de ce service qui n'a vu aucune affectation alors que la direction s'était engagée à une affectation en septembre. Un EDR est en permanence en soutien dans le service ce qui compromet sa mise à niveau dans le secteur SPL au moment où la dématérialisation se met en place dans les trésoreries. La direction a indiqué que le retard avait été comblé et que la situation était à l'équilibre.

## Déclaration liminaire de la CGT

A l'occasion de ce CTL, à la veille de la journée de grève du 26 janvier, appelée au niveau fonction publique et à la DGFIP par la CGT, FO et Solidaires, notre délégation réaffirme que les agents de la DGFIP ont toutes les raisons de faire grève contre la politique du gouvernement.

Le point d'indice est bloqué depuis 2010.

Les suppressions d'emplois se poursuivent : 58 suppressions dans notre département en 2016, cela fera 471 suppressions d'emplois dans les Hauts-de-Seine depuis 2009, année de la fusion !

A cela s'ajoutent les emplois implantés mais non pourvus : au 1er mars prochain il manquera 60 agents C, 88 agents B et 27 agents A.

Les restructurations incessantes se combinent avec la réforme territoriale et mettent en cause l'existence même de la DGFIP, son réseau et l'exercice de ses missions.

Dans le Parisien du vendredi 15 février, M. SAPIN annonce que la retenue à la source serait mise en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle serait prélevée par les entreprises. Il s'agit donc de la privatisation du recouvrement de l'Impôt sur le Revenu. Encore une fois, notre administration va payer un lourd tribut en termes d'emplois. Et les entreprises vont pouvoir bénéficier ainsi de nouvelles facilités de trésorerie.

En parallèle les statuts particuliers des agents de la DGFIP sont directement menacés par la mise en œuvre par le gouvernement, contre l'opposition des syndicats représentant la majorité des personnels, du protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières, rémunérations), ce qui menace directement les statuts particuliers des agents de la DGFIP.

Au programme : la marche vers des statuts interministériels ou trans-fonctions publiques pour permettre la mobilité forcée généralisée et la mise en cause de tous les éléments de nos statuts particuliers qui font obstacle à cette mobilité.

C'est ainsi que le gouvernement vient d'inscrire dans la loi de Finances 2016 la "cadence unique d'avancement" et le démarrage de la conversion d'une partie du régime indemnitaire en points d'indice.

La cadence unique d'avancement signifie la fin des réductions d'ancienneté de un ou deux mois attribuées chaque année à une très large majorité du personnel de la DGFIP au profit d'un nouveau système fortement

discriminant concentrant les attributions sur une minorité très réduite.

Un projet de décret a été remis par la DGAFP à la réunion du 11 janvier 2016 qui prévoit que l'avancement d'échelon s'opérera, par défaut, selon le seul critère de l'ancienneté ; en 2016 (au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet) pour les corps et cadres d'emplois de catégorie B (contrôleurs et géomètres à la DGFIP). En 2017 pour les autres corps et cadres d'emplois (catégories C et A à la DGFIP). Cela représente sur toute une carrière une perte qui se chiffre en milliers d'euros.

La transformation d'éléments de primes en points d'indice vise à réduire le régime indemnitaire au nom d'une grille unique harmonisée. Le régime indemnitaire spécifique des agents de la DGFIP est directement visé.

La section CGT réaffirme les revendications qu'elle portera dans la grève et la manifestation de demain :

- rattrapage des pertes de pouvoir d'achat par la revalorisation du point d'indice ;
- arrêt des suppressions d'emplois, pourvoi des postes vacants ;
- arrêt des restructurations et fermetures de services ;
- maintien des statuts particuliers, non aux statuts interministériels, retrait de PPCR .

Seule la mobilisation la plus large dans la grève pourra stopper le démantèlement de la DGFIP et faire prévaloir les revendications. La section CGT apporte tout son soutien aux agents de Vierzon en grève depuis le 19 janvier pour les créations de postes nécessaires au fonctionnement de leurs services.

Elle demande au Directeur général de répondre positivement à leur demande d'audience avec leurs sections syndicales Solidaires, CGT et FO et de satisfaire leurs revendications.

Concernant les projets que vous nous présentez, la CGT réaffirme son opposition à la fermeture de la recette des Finances et à tout ce qui, sous couvert de mutualisation, rupture de la séparation assiette-recouvrement, transfert de tâches sans les emplois correspondants ou pilotage régionalisé de service relevant de notre direction, anticipe suppressions d'emplois, concentrations et transferts de services et contribue à dégrader un peu plus le service public.

✂ -----

### *Bulletin d'adhésion*

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Catégorie : \_\_\_\_\_ Grade : \_\_\_\_\_ Résidence : \_\_\_\_\_

✂ -----

[cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr)

[WWW.financespubliques@cgt.fr/92](http://WWW.financespubliques@cgt.fr/92)